

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 20/11/2023

2023 - 064

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 14

votants : 14

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois de novembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Marc DEGAUCHY, Maire.

Étaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel, DRICOURT Benoît, GRANDIAU Maxime, MARSON Paola, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe

Absents excusés : CAPY Damien,

Absents non excusés : /

Procurations : /

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : Florence LOIFERT

DELIBERATION N°64 : DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - MISSION D'ASSISTANCE A LA PROCEDURE DE REMISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT

Monsieur le Maire indique aux membres présents que le contrat de délégation du service public d'Assainissement collectif conclu avec la société SUEZ arrive à échéance le 20 novembre 2024.

La procédure de renouvellement étant longue (10 à 16 mois environ) et complexe, il convient dès maintenant de commencer à travailler sur ce dossier. Une assistance peut être apportée par l'ADTO - SAO, Société Publique Locale dont la commune est actionnaire, qui a présenté un devis de 7 500 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de recourir aux services de l'ADTO - SAO pour assurer cette mission.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré par :

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

le Conseil Municipal :

- APPROUVE le recours à l'ADTO - SAO pour la mission d'assistance à la procédure de remise en concurrence du contrat de délégation du service public d'Assainissement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 27 novembre 2023.

Le Maire

Marc DEGAUCHY